



Union Nationale des Combattants

Association reconnue d'utilité publique le 20 mai 1920

Section Belledonne-Vercors

n° W 381000534

15, rue Victor Hugo 38610 Gières

06 84 54 01 13

unc382@laposte.net

Convocation aux Assemblées Extraordinaire et Ordinaire du 16 février 2019

Salle des Fêtes sur l'Esplanade du 8 mai 1945 à Gières

- 8 h 15 Accueil des participants. Café, thé, jus de fruits et gâteaux.
Stand de vente de cravates, de pins et de la plaquette «La Guerre d'Algérie, une exigence de vérité»
Règlement de la cotisation 2019 (dernier délai !)
Celle-ci, fixée à 33 €, inclue la livraison de 10 numéro de « La Voix du Combattant » (et à 24 € sans cette revue.)
Enregistrement des présents et pouvoirs, et calcul du quorum.
- 9 h 00 Accueil par le Président et début de l'A.G. Extraordinaire.
Présentation des modifications à intervenir dans les statuts et approbation.
- 9 h 30 Début de l'A.G. Ordinaire
Rapport moral du Président
Rapport d'activité par les Secrétaires
Rapport financier de l'exercice 2018 et présentation du budget 2019 par la Trésorière
Élection au Conseil d'Administration.
Nos statuts prévoient que le CA comporte entre 7 et 20 membres. Après le décès d'A. HENTZ, il se compose de 7 personnes et le Président proposera un remplaçant pour ce siège. D'autre part, les mandats de J. DUCASE et A. NAVIZET sont à renouveler à cette date et d'autres candidatures sont recevables...
- 10 h 15 Pause et Accueil des Personnalités invitées
NB Durant celle-ci, le CA élira les membres appelés à former le Bureau
- 10 h 45 Remise d'une médaille et dépose de gerbe au Monument aux Morts de Gières
- 11 h 00 Conférence « Mes engagements » par Monsieur Ladislas HORVATH
- 12 h 00 Prise de parole par les autorités et Verre de l'amitié.